



# Conclusion



**UQAC**  
Chaire de recherche  
et d'intervention en éco-conseil  
Université du Québec à Chicoutimi





# Conclusion

Dans le présent ouvrage, 35 auteurs de la Francophonie ont exploré les diverses composantes du thème des forêts et de l'économie verte pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Dans les six chapitres précédents, ils ont identifié les pièges et les opportunités que présente l'économie verte dans le domaine de la forêt à l'échelle mondiale.

Les pressions qui s'exercent sur les forêts et la manière dont l'humanité menace par son développement économique et son expansion démographique les fonctions de ces écosystèmes inquiètent. En effet, si les fonctions de la forêt sont fragilisées, il est normal que les services qu'elles rendent à l'humanité le soient aussi. À cet égard, le bilan des forces qui s'exercent sur les forêts, surtout tropicales, est négatif. Détruites par la recherche de terres agricoles, pour les grandes et les petites cultures, surexploitées pour le bois de feu des ménages pauvres et par l'exploitation illégale des grumes, détruite pour la construction d'infrastructures ou l'exploitation des ressources minières, les forêts disparaissent à un rythme insoutenable. Plus encore, le remplacement de forêts naturelles par des plantations fragilise la capacité des territoires forestiers à rendre à l'humanité l'ensemble des services auxquels elle peut s'attendre de forêts en santé. Dans un contexte de changements climatiques, le niveau d'incertitude n'est que plus grand. D'une certaine manière, en ne prenant pas en considération le maintien des fonctions des écosystèmes forestiers, nous scions la branche sur laquelle nous sommes collectivement assis.

La définition la plus souvent rencontrée de l'économie verte recouvre l'ensemble des activités économiques liées directement ou indirectement à la protection de l'environnement. Pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), il s'agit pourtant d'« *une économie qui entraîne une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie de ressources* ». Cette nouvelle approche amène un changement de perspective du sujet de l'économie verte vers sa fonction. L'élargissement de perspective du PNUE est intéressant ici puisqu'il met l'économie au service du développement durable, avec ses impératifs sociaux environnementaux et éthiques.

C'est donc dans cette deuxième acception de l'économie verte que la forêt prend racine. En effet, les forêts fournissent un ensemble de services environnementaux et de ressources qui entraînent une amélioration du bien-être humain tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux. Reste la dimension de l'équité sociale, pour laquelle la forêt n'a naturellement pas de rôle et pour laquelle il faut que les termes de l'échange économique soient rééquilibrés si l'on veut satisfaire à la définition du PNUE. Ce rééquilibrage ne peut être fait que par une intervention délibérée reconnaissant la valeur des services divers générés par des forêts en bonne santé et rémunérant ceux qui en assurent la conservation. Il appelle donc à une réforme des relations économiques traditionnelles entre les consommateurs et bénéficiaires des services écosystémiques générés par les forêts et ceux qui, vivant à proximité, doivent agir de manière à les préserver.

Il s'agit donc de voir ici comment une économie qui se veut verte peut contribuer à la réduction de la pauvreté. Il existe en effet un lien proche entre la pauvreté et la dépendance aux écosystèmes forestiers dans le monde actuel. Les auteurs des différents chapitres nous ont donné des pistes pour contribuer à l'atteinte de cet objectif et nous mettent aussi en garde contre les pièges qui s'y cachent.

Le premier chapitre a présenté une analyse sur les forces directrices qui résultent de l'évolution de l'humanité et de sa relation avec les forêts et fait état des pressions qui s'exercent sur les forêts du monde. Par la suite, on creuse la définition d'une forêt en tenant compte de différents paramètres dont ses fonctions écologiques. On y décrit enfin et classifie les services que la forêt rend à l'humanité et qui interpellent la notion d'économie verte.

Le chapitre 2 nous a permis d'apprécier l'importance et la légitimité des services culturels, sociaux et spirituels de la forêt, une fonction intangible attribuable à l'interaction des humains et de l'écosystème. Le défi pour l'économie verte est de prendre en considération, non seulement l'existence de cette dimension, mais sa valeur réelle et de rétablir les termes de l'échange. Si les savoirs traditionnels des peuples forestiers présentent une valeur ajoutée pour les fonctions de conservation et d'exploitation des ressources ligneuses et non ligneuses des forêts, il faut que cette valeur soit reconnue et rétribuée de telle façon que ces populations, détentrices de savoirs, ne soient pas contraintes par la pauvreté à chercher ailleurs leur subsistance et à oublier ces savoirs séculaires.

Si par ailleurs ces cultures peuvent nous apprendre plus sur nous-mêmes comme humanité, il faut leur consacrer plus que des musées. L'économie verte doit donc élargir ses cadres et favoriser des transferts de richesse vers les gens qui sont les intendants des forêts depuis des millénaires. Ces populations étant parmi les plus démunies du monde, elle contribuera ainsi à l'éradication de la pauvreté telle que préconisée par les Objectifs du Millénaire. Reste à savoir comment cela peut être fait. Parmi les pistes, l'écotourisme est une façon de prendre en considération la valeur intrinsèque des cultures issues de la forêt. Cette forme de développement reste toutefois limitée dans son potentiel, car le nombre de personnes qui la pratiquent peut devenir un facteur limitant, tant pour l'expérience recherchée que pour la capacité d'accueil des communautés et des écosystèmes.

Dans le troisième chapitre, on a pu explorer la notion des services environnementaux d'appui et de régulation liés à la forêt. Ceux-ci comprennent la biodiversité, la régulation du cycle de l'eau, la pédogénèse et la séquestration du carbone entre autres. On peut poser l'hypothèse que le paiement pour ces services pourrait être une façon de mettre en pratique l'économie verte. Ces paiements doivent toutefois être suffisamment élevés pour inciter réellement les populations à conserver des forêts en santé tout en y pratiquant des activités qui leur permettent de satisfaire leurs besoins. En ce sens, les mécanismes de marché ne sont pas de toute évidence les meilleurs, puisqu'ils cherchent à mettre en compétition les producteurs de services pour obtenir le plus bas prix. Ils ne sont pas en ce sens appropriés pour réduire la pauvreté par une meilleure

redistribution des richesses. Reste alors comme on a pu le voir au chapitre 4 la juste rémunération des services d'extraction des ressources ligneuses et non ligneuses de la forêt.

Dans le quatrième chapitre, les auteurs ont présenté les principales raisons qui entraînent la dégradation des fonctions écosystémiques des forêts en termes d'extraction des ressources forestières pour alimenter l'économie mondiale. Ces facteurs sont multiples, mais les plus importants sont étroitement associés à la recherche de profits rapides des grandes sociétés ou à la pauvreté des populations qui vivent des forêts et qui ne sont pas récompensées pour les bonnes pratiques qui conservent aux écosystèmes forestiers leurs fonctions autres que la satisfaction immédiate des besoins économiques de base. Les forêts sont donc systématiquement fragilisées par l'accroissement démographique et par la croissance de la demande, en particulier pour les produits de l'agriculture industrielle et pour les ressources minérales. Si la valeur de la forêt et de ses produits n'est pas correctement évaluée, tout autre usage du territoire sera privilégié.

L'économie verte dans le domaine des forêts devrait favoriser une sécurisation du droit foncier et une action convergente sur des politiques d'intensification agricole dans les terres déjà défrichées et dans des systèmes agroforestiers ou de sylvo-pâturage. De cette façon, les paysans pourront investir dans ces terres produisant plus et seront moins portés à trouver leur subsistance en déboisant de nouveaux territoires forestiers.

La mise en valeur de produits forestiers à haute valeur ajoutée labellisés et commercialisés en respectant des règles de qualité et de traçabilité qui permettent de les vendre à un juste prix sur les marchés extérieurs peut aussi constituer une façon efficace de lutter contre la pauvreté des populations qui dépendent de la forêt. Enfin, une vision intégrée de la filière bois et la maximisation de son utilisation dans le secteur du bâtiment s'avèrent des pistes de réflexion pour augmenter la richesse dans les régions forestières.

Tout cela demandera toutefois à plusieurs égards une réforme de la gouvernance des forêts dans les pays concernés. C'est là l'objet du chapitre 5. On y a caractérisé diverses dimensions de la gouvernance dans le domaine forestier, des conventions internationales jusqu'aux modes de gestion communautaires. On y constate que les interventions et les politiques qui excluent les populations locales des bénéficiaires forestiers sont vouées à l'échec. L'influence bénéfique des conventions internationales et de la gouvernance supranationale à l'égard de l'évolution des politiques nationales est démontrée. Mais quel que soit le cadre législatif ou réglementaire dont dispose un État, s'il n'est pas appliqué avec rigueur et transparence, les résultats de la participation des communautés resteront mitigés, voire contre-productifs. De même, les initiatives de gestion communautaire doivent être appuyées par les États. Dans tous les cas, la corruption, à n'importe quel niveau de l'échelle décisionnelle, peut remettre en cause les meilleures initiatives.

Il est aussi apparu que l'éducation et la formation font à la fois partie des enjeux d'adaptation des pratiques forestières et de gestion du territoire, et qu'elles constituent le meilleur outil de renforcement des capacités à l'échelle locale. Il est particulièrement inquiétant de constater la désaffection des états et des étudiants envers les écoles de foresterie à cet égard. Cependant, la forêt ne peut pas être protégée et ses fonctions écosystémiques conservées sans une vision large qui intègre les besoins des populations, au premier chef la nourriture. Paradoxalement, pour conserver les forêts, il faut interpeller la recherche agronomique pour améliorer la productivité des systèmes agricoles et agroforestiers de manière à réduire la pression des populations pauvres sur les forêts.

La recherche forestière doit aussi intégrer les services environnementaux comme la séquestration du carbone, la régulation des eaux ou le maintien de la biodiversité dans l'arsenal de ses projets. Il s'agit de plus d'une occasion de développer des partenariats Nord-Sud et Sud-Sud pour chercher des synergies.

L'économie verte dans le secteur des forêts ne peut prétendre à l'éradication de la pauvreté sans intégrer la complexité, la gestion participative, la répartition équitable des bénéfices et l'approche transversale orientée sur le long terme. Une gouvernance soucieuse de respecter les responsabilités et les droits de chacun à tous les niveaux est indispensable pour que l'économie verte soit efficace. Si elle n'est menée que par l'avidité et le court terme, l'économie ne sera jamais verte.

Ces constats nous obligent à nous interroger sur certains présupposés de la vision dominante du rôle de l'économie dans le développement. Au premier chef, une économie motivée par une croissance ininterrompue de la consommation individuelle comme indicateur du développement ne peut pas être qualifiée de verte. Une vision uniquement axée sur la maximisation des profits ou sur la satisfaction de besoins immédiats est incompatible avec la complexité des écosystèmes forestiers et le temps qu'il faut pour assurer leur renouvellement. Si la demande mondiale pour une consommation toujours plus grande demeure le seul moteur du développement, la pauvreté ne cessera de s'amplifier et les forêts de se réduire. Les instruments économiques sont nécessaires pour modifier les choix collectifs, mais on ne peut imaginer que leur magie nous permettra de faire l'impasse sur ces remises en question de notre mode de développement.

Réaliser une économie verte à partir de la forêt ne nécessite pas seulement des connaissances sur les écosystèmes forestiers, mais aussi sur la nature humaine. Consommer toujours plus peut donner l'illusion de la plénitude, mais le vide intérieur revient en force pour rappeler que nous sommes aussi des êtres d'imaginaires, de symboles, de spiritualité en lien avec ce qui est plus grand.

L'économie verte dans le secteur des forêts ne peut prétendre à l'éradication de la pauvreté sans intégrer la complexité, la gestion participative, la répartition équitable des bénéfices et l'approche transversale orientée sur le long terme. Une gouvernance soucieuse de respecter les

responsabilités et les droits de chacun à tous les niveaux est indispensable pour que l'économie verte soit efficace.

L'économie, si elle se veut verte, doit prioritairement viser à combattre les différentes dynamiques de dépossession des populations dépendant directement de la forêt et en permettant la préservation des savoirs et savoir-faire uniques dont ces populations restent les derniers dépositaires.

Au terme de l'exercice, les travaux présentés dans ce livre permettent de postuler que la rencontre de ces objectifs par l'économie verte repose sur plusieurs conditions :

- L'intégration des forêts dans les priorités nationales se traduisant par la formulation et la mise en œuvre effective de politiques publiques et d'un cadre institutionnel encourageant une gestion durable et équitable. Cette gestion devra être basée sur des données scientifiques et vernaculaires pertinentes et sur une planification rigoureuse des actions tenant bien compte des différents niveaux de responsabilité selon le principe de subsidiarité;
- La reconnaissance des droits et le renforcement des capacités des populations vivant directement des forêts pour qu'elles puissent prendre part à un dialogue et à des actions conjointes multi-acteurs et multisectoriels dans la conduite de ces processus visant la sécurité économique et physique des populations et la possibilité de l'exercice de leur libre arbitre dans une cogestion des territoires forestiers;
- La prise en considération, dans la planification budgétaire, des activités nécessaires à une gestion cohérente et équitable des multiples ressources issues de la forêt incluant l'éducation, la formation et l'application des lois et règlements;
- La prise en considération, dans les processus visés, de toutes les formes de forêt en ne se limitant pas aux définitions dominantes (essentiellement attachées à la production ligneuse), notamment en intégrant des formations arborées de type agroforestier et agro-sylvo-pastorales;
- La nécessité de revoir les valeurs qui fondent les échanges commerciaux en privilégiant l'équilibre écologique à long terme et l'équité intra et intergénérationnelle par rapport aux bénéfices multiples escomptés de forêts en santé par le paiement pour services environnementaux suffisamment élevés pour inciter la protection des forêts;
- Une réorientation de la recherche, en particulier agronomique et forestière, en visant l'acquisition de connaissances quant à l'état des forêts, aux multiples services rendus par la forêt et à l'optimisation de ceux-ci.

Les humains et les forêts entretiennent depuis l'origine une relation complexe et riche. Même dans la modernité, la forêt est notre ultime refuge, mais nos décisions présentes remettent en question la capacité des générations qui viennent de continuer de profiter de cette assurance.

Pierre Dansereau<sup>1</sup> a dit qu'il fallait mettre l'homme au cœur des écosystèmes. Notre déconnexion croissante de la réalité des forêts et de ceux qui en vivent crée des pressions qui ne peuvent qu'accélérer leur dégradation. Si nous perdons de vue ce que nous devons aux forêts pour notre qualité de vie collective, cela engendrera de plus en plus de misère. Comme il est souhaitable de partager les connaissances, il serait aussi souhaitable de mieux répartir les richesses. Et dans ce cas, les actions pour éradiquer la pauvreté se situent certainement autant dans les pays riches que dans les pays pauvres.

Comme les habitants de l'île de Pâques qui ont coupé jusqu'au dernier arbre dans leur folie des grandeurs, notre soif de consommation, notre incapacité de voir à long terme et notre mépris des cultures qui ont maintenu les forêts en santé pendant des millénaires nous engagent dans une voie sans issue. Gardons-nous de nous y perdre plus avant. Le développement humain a trop longtemps été synonyme de guerre contre la forêt. Cette guerre, si elle est un jour gagnée, signifiera notre perte. Sachons plutôt regarder différemment notre destin commun et intégrer la santé des forêts du monde à nos propres objectifs de développement. Celui-ci sera sans doute plus près de l'idéal du développement durable et nos petits-enfants nous en seront reconnaissants.

Claude VILLENEUVE, *professeur titulaire et directeur de la Chaire en éco-conseil, département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi*, [claud\\_villeneuve@uqac.ca](mailto:claud_villeneuve@uqac.ca)

---

<sup>1</sup> Pierre Dansereau (1911-2011) Professeur émérite à l'Université du Québec à Montréal, était l'un des pionniers de l'écologie au vingtième siècle. On lui doit entre autres la notion d'écologie humaine.





**Poursuivez la lecture en ouvrant un autre chapitre.**



INSTITUT DE L'ÉNERGIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE LA FRANCOPHONIE (IEPF)  
56, RUE SAINT-PIERRE, 3<sup>e</sup> ÉTAGE, QUÉBEC (QUÉBEC) G1K 4A1 CANADA

L'IEPF est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie.